

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusés : PERNIER Luce, EHRV Jean-Marc, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2023

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 21h50

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme : présentation des permis de construire accordés depuis le 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire présente les permis de construire accordés depuis le 1^{er} janvier 2023.

Budget Principal – Décision Modificative n° 01 et n° 02

Suite à une modification des comptes d'imputations concernant les dépenses d'investissement versées au SIVOM Armoy-Le Lyaud, il est nécessaire de recourir aux Décisions Modificatives suivantes :

Décision Modificative n° 01 :

Recette d'investissement :

Art. 168758 + 42 000,00 €

Dépense d'investissement :

Art. 2041582 + 42 000,00 €

Décision Modificative n° 02 :

Dépenses d'investissement :

Art. 2313 - 52 000,00 €

Art. 168758 + 5 000,00 €

Art. 2041582 + 47 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2023

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2023. Ainsi, les taux communaux d'imposition des taxes locales sont fixés comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 23 %

Taxe sur le foncier non bâti : 61,07 %

Taxe d'habitation : 12,94 %

Création d'une commission MAPA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres suivants pour constituer la commission consultative des marchés à procédure adaptée (MAPA) :

- Monsieur Hubert DUBOULOZ
- Madame Luce PERNIER
- Monsieur Jean-Yves MEYNET
- Madame Murielle FILLON

Présentation Avant-projet du réseau de chaleur

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion d'avant-projet du réseau de chaleur à l'assemblée.

Acquisition parcelle C n° 61 « LES BOSSENEES »

Point ajouté à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle C n° 61 au lieudit « LES BOSSENEES », d'une contenance de 5 140 m² au prix de 3 084 €.

Portage Foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

Point ajouté à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal approuve le portage proposé par l'EPF concernant l'acquisition des 2 locaux commerciaux qui seront réalisés « Route d'Armoy ».

Questions diverses

Halle : Monsieur le Maire présente des devis complémentaires pour les finitions de la Halle :

- FAVRAT CONSTRUCTION BOIS : Augmentation de la hauteur des brises vues latéraux, d'un montant de 7.123,68 € TTC.
- FAVRAT CONSTRUCTION BOIS : Fermeture partie supérieure du pignon Sud-ouest, d'un montant de 12.918,91 € TTC.
- GIROD TP : Travaux de terrassement pour ajout de fondations / déplacement de bornes évènement d'un montant de 384 € TTC.
- BAYETTE : Travaux complémentaires maçonnerie d'un montant 6.591,36 € TTC.
- STECH ELEC : Travaux complémentaires d'électricité d'un montant de 1072,50 € TTC.

Le Conseil Municipal valide les devis proposés.

Nettoyage de printemps : Monsieur le Maire informe que le traditionnel nettoyage de printemps a rassemblé une trentaine de personnes, malgré le mauvais temps.

Monsieur CORNIER propose de faire une campagne d'information l'année prochaine à l'école afin d'encourager les élèves à y participer.

Madame BON informe que l'année passée, des institutrices de maternelles avaient organisé une sortie nettoyage au voua bénit. Elle propose également de passer l'information du nettoyage de printemps sur l'application Kidizz l'an prochain.

Groupe scolaire : Monsieur le Maire informe que des bacs de tri sélectif vont être installés à la cantine ainsi que dans les locaux de chaque cycle.

Ancienne carrière communale : les noyers et châtaigniers ont été plantés. Des moutons seront parqués occasionnellement pour permettre l'entretien de la prairie.

Madame NEPLAZ et Monsieur BEL informent et déplorent l'incivilité de certaines personnes qui circulent dans ce secteur à moto ou à vélo. Une clôture sera installée pour éviter cela.

Chantier Prélaz / Moulin : Le chantier se termine. Monsieur le Maire fait le point sur les travaux entrepris.

Accès maison médicale : Un chemin piétonnier va être réalisé par les agents du SIVOM dans la montée engazonnée entre la mairie et la maison médicale.

Adressage communal : Monsieur MEYNET fait le point sur l'avancement de l'adressage communal.

Boulodrome : Un érable a été planté pour ombrager le terrain de pétanque.

Rond-point du Champ Dunand : Des vivaces vont être plantées sur le rond-point, tout comme celui du groupe scolaire, afin de limiter les arrosages en période estivale.

Monument aux morts : La rénovation du Monument au Morts est en cours.

Bois communaux : Monsieur DUBOULOZ fait le point sur les marquages des pistes et sur les martelages effectués avec l'ONF.

Il informe également que Thonon Agglomération a procédé à la plantation de hêtres, d'érables et de chênes, en compensation de l'extension de la zone économique de Perrignier.

Local fibre : Monsieur le Maire informe que la porte du local de la Fibre a été saccagée par des techniciens intervenants pour l'installation de la fibre chez les particuliers. En conséquence, tous les branchements étaient à la portée de tous. L'information a été transmise au SYANE afin que la porte soit changée dans les plus brefs délais. En attendant, Monsieur le Maire a été contraint d'installer des blocs de bétons pour sécuriser l'accès du local.

Travaux « Route des Voigères » : En réponse à Madame CORBE-COUÉDEL, Monsieur le Maire informe que les travaux seront terminés le 28 avril. Les routes seront temporairement barrées pour effectuer les enrobés.

Madame BON propose d'informer en amont les parents d'élèves afin qu'ils prennent leurs dispositions pour accéder à l'école.

Point d'apport volontaire : Madame VALLET demande quand sera mis en place les points d'apports volontaires des ordures ménagères sur la commune. Monsieur le Maire répond que cela entrera en vigueur en 2024.

Transports scolaires : Monsieur le Maire informe que deux nouveaux arrêts vont être créés : l'un au groupe scolaire, et l'autre à Trossy.

Madame VALLET soulève le mécontentement de parents d'élèves qui ont payé une carte de bus à l'année pour un service de ramassage partiellement effectué cette année.

Monsieur le Maire informe avoir contacté la Région pour que le bus allant à Bellevaux puisse faire un détour par Le Lyaud afin de récupérer les élèves de la commune. La Région a répondu défavorablement puisque nous dépendons des collèges et lycées de Thonon-les-Bains. Sachant que de plus en plus d'élèves du Lyaud fréquentent le collège de Bellevaux, Monsieur le Maire souhaite réitérer sa demande auprès de la Région.

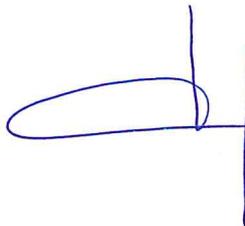
Agenda :

La course cycliste du Grand Prix des Hermones aura lieu le 30 avril.

La cérémonie du souvenir des déportés aura lieu le 30 avril à 18h30 devant le Monument aux Morts.

Le Lyaud, le 13/04/2023

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ

